



## Communiqué de presse

### **Arrêté des comptes 2024 de PMU : approbation à l'unanimité du Conseil d'administration**

Paris, le 17 juin 2025 – Le Conseil d'administration de PMU s'est réuni ce mardi 17 juin et a approuvé l'arrêté des comptes 2024 à l'unanimité.

Le Conseil d'administration a arrêté une contribution nette de PMU à 837 millions d'euros en 2024. Des provisions supplémentaires à hauteur de 2,9 millions d'euros ont également été actées et seront prises en compte en 2025.

France Galop, la SETF (Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français) et PMU saluent une étape importante qui permet la poursuite et le développement des activités de PMU dans un cadre clair, au service d'une filière hippique plus forte.

Contacts presse :

France Galop : Hélène Dupuy – 06 30 41 85 89 – [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com)

SETF : Penny Johnston – 01 49 77 14 53 - [penny.johnston@letrot.com](mailto:penny.johnston@letrot.com)

PMU : Paolo Antonio – 06 88 29 80 63 – [paolo.antonio@pmu.fr](mailto:paolo.antonio@pmu.fr)